



Strasbourg, 20 juillet 2022

T-PVS(2022)18

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**REUNION D'EXPERTS SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION POUR L'ERADICATION DE
L'ERISMATURE ROUSSE EN EUROPE**

Mercredi 20 juillet 2022
14h30 – 16h00 (CET)
réunion virtuelle

RAPPORT DE REUNION

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne et Peter Cranswick (WWT)*

1. Mots de bienvenue du Secrétariat

Le Secrétariat de la Convention de Berne souhaite la bienvenue aux participants à la réunion. Après une présentation à tour de rôle des participants, le Secrétariat rappelle que la dernière réunion d'experts, qui a eu lieu en ligne le 21 juillet 2021, visait à faire le point sur l'éradication de l'érisma rousse. Comme indiqué en 2021, un questionnaire d'évaluation des progrès réalisés concernant l'éradication de l'érisma rousse et la mise en œuvre du Plan d'action connexe a été préparé par des experts techniques du Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) et diffusé auprès des correspondants nationaux des Parties contractantes, avec une date limite de réponse fixée au 18 août 2022. Les résultats du questionnaire seront présentés dans un rapport de suivi à la 42^e réunion du Comité permanent. Le Secrétariat remercie le WWT pour son soutien continu et pour l'expertise technique apportée à la Convention de Berne ces dernières années en vue de l'éradication de l'érisma rousse. Il remercie en particulier M. Peter Cranswick et Mme Colette Hall pour la préparation du questionnaire et l'analyse des réponses reçues.

2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental : rappel des objectifs

M. Cranswick (WWT) fait un bref rappel du Plan d'action et de ses objectifs, en soulignant que l'éradication de l'érisma rousse incombe à la collectivité plutôt qu'à un seul pays en particulier. Il ajoute que des progrès satisfaisants ont été accomplis, car le nombre d'érisma rousse a diminué et l'on ne compte désormais que quelques centaines d'individus dans tout le Paléarctique occidental.

3. Situation à l'échelle nationale – progrès en vue de la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés

Les experts désignés présentent les progrès réalisés dans leur pays respectifs.

Belgique

Il reste moins d'une dizaine d'oiseaux dans le pays. Aucune reproduction n'a été observée en 2021-2022. Un oiseau hivernant a été repéré en Wallonie (réserve naturelle du Haut Geer). Pendant l'été 2020, moins d'une dizaine d'oiseaux ont été recensés à huit endroits différents. Pendant l'hiver 2021-2022, une dizaine d'oiseaux au maximum ont été recensés à neuf endroits différents. En ce qui concerne les données, la plateforme de sciences participatives www.waarnemingen.be est considérée comme la source d'informations la plus complète pour le recensement d'oiseaux. Le protocole de réponse rapide de la Belgique a été mis en place pour la région flamande, où se trouvent la plupart des oiseaux, sachant que des mesures similaires sont prises en Wallonie. Depuis 2019, deux oiseaux sont abattus en moyenne chaque année. Depuis la dernière réunion d'experts sur l'érisma rousse en 2021, cinq oiseaux ont été repérés, dont trois ont été abattus. On compte moins d'oiseaux et moins d'éliminations actuellement dans la zone portuaire d'Anvers (déplacement vers des sites se trouvant plus à l'intérieur des terres, frontière avec la France). Des spécimens isolés et discrets (nichant bien souvent dans la roselière) ont été repérés également à la frontière avec la Flandre zélandaise (Pays-Bas). Le système d'alerte précoce fonctionne bien jusque-là et il n'y a pas de problèmes de non-signalement. Certains sites restent difficiles d'accès, ce qui limite les mesures d'élimination de l'érisma rousse (par exemple, la réserve naturelle de Blankaart est trop sèche pour qu'on puisse y accéder en bateau). On peut supposer que certains oiseaux trouvés dans la nature sont d'origine captive. Il y a peu de communication publique sur les actions d'abattage de l'érisma rousse et, jusqu'à présent, les plans d'éradication n'ont fait l'objet d'aucune opposition de la part d'ornithologues amateurs ou de groupes de défense des animaux. Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

France

Depuis le début de la mise en œuvre du projet LIFE (2018-2023) en France, le nombre d'érisma rousse a fortement diminué (6 à 8 spécimens restants en novembre 2021). La détection de ces oiseaux est assurée par les signalements des réseaux naturalistes et par les prospections régulières d'agents du projet LIFE. Les mesures de contrôle après signalement ont été renforcées, le délai d'intervention maximum étant

actuellement de 48 heures. Des érismaures rousses ont été localisées dans l'ouest de la France sur le lac de Grand-Lieu, mais aussi dans le nord et l'est du pays (quelques individus). Les individus repérés à l'ouest sont abattus, en raison de la taille du lac, depuis trois tours d'observation en hiver et au début du printemps lorsqu'ils se déplacent vers la berge et les roselières. Les oiseaux ayant tendance à s'éloigner des tours en hiver, un piégeage supplémentaire est également testé. Aucune érismaure rousse captive n'a été abattue dans la nature. Conformément au Règlement européen sur les EEE, une vaste opération concernant la population d'érismaures rousses en captivité, qui compte encore une centaine d'individus, est en cours. Durant l'hiver 2022, l'arrivée soudaine d'une cinquantaine d'érismaures rousses au lac de Grand-Lieu, dont l'origine est peu claire, a été observée (déplacement/migration depuis d'autres pays ?). Il est à noter que la moitié environ de ces individus étaient adultes. La plus grande difficulté consiste à déterminer leur origine. Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Allemagne

Une quarantaine d'individus ont été recensés à l'état sauvage¹ dans huit Länder environ. La plupart d'entre eux restant au même endroit, les doubles comptages sont peu probables (mais pas impossibles). Des difficultés se posent concernant : i) la distinction des individus au fil du temps et sur les différents sites ; ii) le fait que les informations du site ornitho.de ne sont pas vérifiées ; et iii) le fait que certaines informations ne sont pas partagées publiquement par les observateurs sur les applications prévues à cet effet (en raison de préoccupations liées au bien-être animal). On ne sait toujours pas clairement où sont allés les individus recensés lors des précédentes observations hivernales en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à proximité de la frontière néerlandaise. Plusieurs nouveaux sites d'observation de l'érismaure rousse se sont ajoutés en 2020-2022 aux autres sites, qui restent inchangés pour bon nombre d'entre eux. Dans la nature, il y a eu une tentative de reproduction en 2020, mais les canetons n'ont pas survécu. Un individu pourrait avoir été abattu en 2021-2022 (non confirmé), mais en règle générale les efforts visant à éradiquer les oiseaux présents sont semble-t-il peu importants. Il existe peu d'informations sur le statut de l'érismaure rousse en captivité et les effectifs sont vraisemblablement faibles. L'année dernière, peu d'efforts ont été faits pour éradiquer ces oiseaux, sachant qu'aucune reproduction n'a été observée.

Un groupe de travail a été constitué en Allemagne sur l'éradication des espèces envahissantes, dont l'érismaure rousse ; toutefois, les efforts déployés dans le domaine pourraient être plus importants. L'aspect pratique de l'abattage d'oiseaux et les difficultés liées à l'utilisation d'armes empêchent encore actuellement les Länder d'intensifier la mise en œuvre des plans d'éradication. Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Pays-Bas

Une population relativement importante d'érismaures rousses se trouve aux Pays-Bas. Depuis 2017, 117 oiseaux ont été contrôlés, 29 seulement pour la saison 2021-2022. Le contrôle est délégué aux provinces (partage de bonnes pratiques et coordination par un groupe de travail interprovincial). Il y a une ambition de stratégie transfrontalière pour les chasseurs professionnels, qui permettrait aux provinces de partager les coûts. En 2022, la province de Hollande-septentrionale, l'une des provinces qui compte le plus grand nombre d'érismaures rousses sauvages, a surmonté les obstacles juridiques à l'abattage et a actualisé son régime d'autorisations en la matière. Cela signifie que la province peut désormais faire appel à des chasseurs pour contrôler l'érismaure rousse. Malgré cette avancée, les obstacles juridiques à l'éradication de l'érismaure rousse demeurent problématiques dans d'autres provinces. D'autres difficultés se posent également, à savoir : i) le contrôle dans les zones infranchissables ou urbaines où la chasse n'est pas possible ou n'est pas sûre ; ii) les ressources insuffisantes d'experts en espèces exotiques envahissantes au niveau provincial ; iii) les préoccupations éthiques de la population locale quant au signalement d'érismaures rousses sur les plateformes de sciences participatives ; et iiiii) les craintes face aux réactions du public aux programmes d'éradication. On s'attend à ce que l'abattage d'érismaures rousses sauvages augmente au cours de l'année prochaine, car

¹ Le site [Home.ornitho.de / ornitho.lu - www.ornitho.de](http://Home.ornitho.de/) contient des informations sur le nombre d'érismaures rousses dans la nature. Pour plus d'informations, consulter le site des réserves ornithologiques des Länder et [EASIN - European Alien Species Information Network \(europa.eu\)](http://EASIN - European Alien Species Information Network (europa.eu)).

d'autres provinces pourraient parvenir à surmonter les obstacles juridiques et prendre des mesures d'éradication.

En juin 2022, une visite sur site a été organisée par la province néerlandaise du Flevoland, à laquelle des experts du Royaume-Uni et de la France ont participé. La visite a permis d'échanger des bonnes pratiques concernant les mesures de contrôle (chasse et piégeage). Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Royaume-Uni

Depuis 2014, la population d'érismatures rousses au Royaume-Uni a considérablement diminué. Il ne reste plus qu'une quinzaine à une vingtaine d'individus dans le pays. Il n'y a pas de cycle annuel de reproduction et des populations mixtes mâles-femelles n'ont été recensées que dans trois zones. La stratégie du Royaume-Uni consiste à poursuivre les mesures de contrôle à moyen terme, à s'assurer que des mesures d'éradication sont bien prises en compte dans toutes les régions où des érismatures rousses ont été signalées et à donner la priorité à l'élimination des femelles adultes pour empêcher la reproduction. Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Espagne

Le Secrétariat informe les participants que l'expert invité au titre de l'Espagne, pays du groupe 2, a demandé à être excusé, mais que sa présentation a été communiquée et peut être consultée [ici](#).

4. Solutions, prochaines étapes et recommandations

Les participants reconnaissent que des progrès ont été réalisés dans la plupart des pays, bien que de nouveaux individus aient été récemment signalés en France et en Allemagne. Ils discutent de la possibilité de créer un tableau de bord à utiliser par les parties contractantes voisines, notamment pour les signalements d'oiseaux le long des frontières nationales. Pour faire face à l'apparition soudaine de nouveaux individus, il est suggéré de poursuivre le contrôle de la population et, si possible, de mener des analyses génétiques afin de comprendre d'où viennent les différents individus. Pour renforcer les capacités en Allemagne, il est jugé essentiel de veiller à ce que tous les mécanismes de contrôle soient en place et qu'ils permettent d'agir rapidement.

Les progrès réalisés aux Pays-Bas sont jugés très positifs et il est à espérer que d'autres érismatures rousses seront éliminées en 2023. La province de Hollande-septentrionale pourrait donner l'exemple aux autres provinces pour ce qui est de surmonter les obstacles juridiques, par le biais du groupe de travail interprovincial. Les participants font part de leur volonté d'aider les Pays-Bas à communiquer sur le programme d'éradication de l'érismature rousse auprès du grand public et des acteurs concernés. Ils remercient en outre l'Allemagne de sa contribution à la collecte et à la communication d'informations.

Les prochaines étapes pourraient consister à améliorer la visibilité du programme d'éradication de l'érismature rousse dans tout le Paléarctique occidental et à définir des indicateurs de performance clés se rapportant au Plan d'action pour l'éradication de l'érismature rousse afin d'en faciliter le contrôle. Le WWT se dit prêt à soutenir les efforts des Parties contractantes.

5. Questions diverses

La prochaine réunion d'experts sur l'éradication de l'érismature rousse aura lieu en 2023, en principe en juillet.

Le Secrétariat remercie les participants de leur motivation et des échanges fructueux de cette réunion. Il remercie également M. Cranswick (WWT) de son aide et des conseils qu'il a prodigués tout au long des échanges.

Annexe I - ORDRE DU JOUR

- 1. Mots de bienvenue du Secrétariat**
- 2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental : rappel des objectifs**
- 3. Situation à l'échelle nationale – progrès en vue de la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés**
Points concernant les différents pays :
 - Belgique
 - France
 - Allemagne
 - Pays-Bas
 - Espagne
 - Royaume-Uni
- 4. Solutions, prochaines étapes et recommandations**
- 5. Questions diverses**

ANNEX II – LIST DES PARTICIPANTS

Parties contractantes	Nom et Fonction
Belgium	Tim ADRIAENS Scientist, Research Institute for Nature and Forest (INBO) Brussels
France	Jean François MAILLARD Invasive species specialist, French Biodiversity Agency Nantes Adrien TABLEAU Invasive species specialist and LIFE Oxyura project coordinator, French Biodiversity Agency Nantes Maxime BREDIN Project manager and field operator, LIFE Oxyura project, French Biodiversity Agency Nantes
Germany	Peter HERKENRATH Head of bird conservation North Rhine-Westphalia Office of Nature, Environment and Consumer Protection Recklinghausen
Netherlands	Carlijn VAN DER BAAN Provincie Noord-Holland Beleidsadviseur sector Groen Haarlem
Spain	Rubén MORENO-OPO DÍAZ-MECO (<i>excused</i>) Jefe de Sección Técnica Subdirección General de Biodiversidad Terrestre y Marina Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico Madrid
United Kingdom	Iain HENDERSON Chief Inspector, Pilot Non-Native Species Inspectorate Animal and Plant Health Agency London
Consultant indépendant	Nom et Fonction
	Peter CRANSWICK Senior Project Development Manager, Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)
	Colette HALL Senior Research Officer, WWT
Conseil de Europe / Convention de Berne	Nom et Fonction
	Ursula STICKER Secretary of the Bern Convention Nadia SAPORITO Junior Project Officer Roxane BRADACZEK Trainee